



## Visite mystère - non payée et frais non remboursés

Par **Madau**, le **27/11/2012** à **18:22**

Bonjour à tous,

Voici la situation. J'ai été sélectionnée pour faire une visite mystère dans un hôtel, par une entreprise spécialisée dans la réalisation de visites mystères.

La mission consistait à évaluer plusieurs critères de l'hôtel, en prenant une nuitée et en consommant un petit déjeuner. J'ai par la suite dû compléter un questionnaire.

L'employeur a décortiqué mes réponses pour visiblement trouver la mouche : il refuse de me payer pour la mission réalisée car selon lui je n'ai pas respecté les consignes de la mission en demandant une facture au réceptionniste. L'employeur considère que la mission est annulée et ne permet pas d'indemnités de paiement. Ni salaire, ni remboursement des frais. Cette situation me semble illégale, et je la comparerais bien à une vente forcée détournée.

Que puis-je faire pour obtenir à minima le remboursement des frais engagés dans le cadre de la mission ?

Dans l'attente de vous lire. Merci par avance.